

REPONSES DE FRANÇOIS FILLON AU QUESTIONNAIRE E HEALTH

1. Le système de santé français est au bord de la rupture, avec l'évolution des besoins médicosociaux, les difficultés d'accès aux soins et la persistance des déficits budgétaires. Le numérique constitue une des principales réponses à ces défis, en permettant d'améliorer l'offre de soins, d'optimiser la couverture territoriale et de réaliser des économies. Pourtant, cette transformation par le numérique de la santé souffre d'une lenteur de déploiement. Quelles sont selon vous les axes d'action prioritaires pour favoriser le développement du numérique en santé ?

Vous avez raison, notre système de santé traverse de profondes difficultés d'accès aux soins et il n'a pas suffisamment évolué pour s'adapter à la forte hausse des maladies chroniques et au vieillissement de la population. Le développement du numérique doit jouer un rôle décisif pour traiter ces problèmes. C'est une composante clé de mon programme dans le domaine de la santé. Nous avons perdu beaucoup trop de temps pendant le dernier quinquennat !

J'ai quatre priorités pour favoriser le développement du numérique en santé. Tout d'abord, je souhaite utiliser le levier de l'innovation pour améliorer l'efficacité des politiques de prévention. Les objets connectés aident les Français à prévenir l'apparition de maladies et à mieux maîtriser leur progression. Certains patients qui souffrent de maladies chroniques sont en mesure de « gérer » leurs maladies grâce à l'utilisation d'outils technologiques, comme par exemple le suivi de la glycémie des diabétiques sur leurs smartphones. De nouveaux outils permettent également de suivre et d'évaluer le respect des traitements par les patients. Pour accélérer la diffusion de ces technologies essentielles pour améliorer la santé des Français, je propose que l'assurance maladie prévoie une incitation financière à leur utilisation, dans des conditions à définir en lien avec les associations de patients et les professionnels de santé.

Je veux également accélérer le développement de la télémédecine pour faire en sorte qu'à la fin du quinquennat, une offre de téléconsultation soit disponible en tout point du territoire. Nous pourrions ainsi renforcer l'accessibilité des soins et générer des gains de qualité et d'efficience.

Pour améliorer la coordination des soins, il faut parvenir à une interopérabilité des systèmes informatiques et enfin réussir le déploiement du dossier médical partagé (DMP) et son appropriation par tous les professionnels de santé. Ce sont des conditions indispensables pour que les professionnels de santé qui exercent en ville, à l'hôpital ou dans des structures médico-sociales échangent entre eux toutes les informations nécessaires à une bonne prise en charge de leurs patients.

Enfin, dans le domaine de la E-santé, comme d'ailleurs dans le domaine des biotechnologies, du médicament et des dispositifs médicaux, je veux stimuler et valoriser la recherche et l'innovation. C'est un élément clé pour la qualité de la prise en charge des patients, l'indépendance sanitaire du pays, la croissance et l'emploi. Il faut en particulier assurer un

meilleur accès au financement pour les jeunes entreprises innovantes à des stades précoces et plus avancés.

2. Les Français font face à des difficultés d'accès aux soins (10 millions de Français ont des difficultés d'accès à un spécialiste, 5% vivent dans un désert médical), alors que leurs besoins médico-sociaux évoluent (1 français sur 6 atteint d'une affection longue durée). La télémédecine a un rôle clé à jouer pour assurer un suivi de qualité des patients, en tout point du territoire. Pourtant, la prise en charge de solutions de télémédecine ne fait l'objet que d'expérimentations. Comment comptez-vous favoriser un développement pérenne de la télémédecine sur tout le territoire ?

Redonner son sens au principe d'accessibilité des soins sur tout le territoire de la République implique effectivement de s'appuyer résolument sur le nouveau levier du numérique en santé. S'agissant des mesures d'urgence pour améliorer l'accès aux soins, je libérerai enfin, dès 2017, le modèle économique des activités de télémédecine, téléconsultation et téléexpertise. Le Gouvernement actuel a beaucoup trop tardé, alors même que la loi adoptée sous mon Gouvernement en 2009 pose un principe d'équivalence juridique entre les actes de médecine « physique » et les actes de télémédecine. Cette équivalence doit pouvoir se retrouver au plan tarifaire dans le cadre d'un « virage numérique » qui permettra d'éviter de nombreuses hospitalisations complètes. Ce modèle économique enfin stable et lisible sera en application dès les premiers mois du quinquennat. J'engagerai, par ailleurs, un plan de soutien à l'investissement dans les outils d'appui à la télémédecine. Je l'ai dit, je fixe l'objectif que d'ici 2022 une offre de téléconsultation prise en charge par la Sécurité sociale soit accessible à nos concitoyens partout sur le territoire. J'ajoute que ce volet numérique constituera aussi un levier très important des mesures fortes que j'engagerai pour faire véritablement de la santé Outre-Mer une priorité.

Je soutiendrai aussi avec conviction les actions d'innovation en matière de robotique en santé et dans l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées ou pour mobiliser le numérique au soutien du développement de l'enseignement en santé. J'encouragerai ainsi la diffusion des expériences très positives déjà conduites en matière de mobilisation des outils numériques dans le domaine de la formation médicale et paramédicale par simulation.

3. La France dispose d'atouts considérables, notamment grâce à la richesse de ses bases de données de santé, unique au monde (1,2 milliard de feuilles de soins par an). Les nouvelles technologies basées sur l'analyse des données de santé permettent de faire émerger une médecine prédictive et faciliter le pilotage de l'organisation des soins, dans des conditions de confidentialité et de sécurité établies. Pourtant, l'accès à ces données de santé reste limité. Quel rôle souhaitez-vous donner aux données de santé dans l'exercice de la médecine et le pilotage du système de santé ?

Vous avez parfaitement raison : c'est un enjeu majeur pour l'avenir de notre système de soins si nous voulons qu'il retrouve sa place au plus haut niveau mondial. Nous devons être particulièrement vigilants à la sécurité des données de santé de nos concitoyens : les pouvoirs publics doivent, enfin, donner une impulsion forte en ce sens. Mais nous devons aussi sortir des contradictions. De ce point de vue, la loi TOURAINE de janvier 2016 est considérée par de très nombreux acteurs de santé comme un net recul dans l'accessibilité des données de santé pour mieux structurer les filières de prise en charge des patients. Nous devons faire le choix d'un investissement majeur dans l'accessibilité sécurisée des données de santé. Les acteurs français du numérique en santé sont, je le sais, particulièrement innovants pour proposer des solutions sur ce point. J'encouragerai ces initiatives, en concertation avec l'ensemble des acteurs du système de soins et en particulier les patients et leurs représentants, plutôt que les brider comme depuis 2012.

4. La transformation du système de santé nécessite d'associer l'ensemble des acteurs impliqués autour des pouvoirs publics. Des initiatives de co-construction associant les industriels du numérique en santé, ont été mises en place, dans le cadre du Comité Stratégique de Filière (CSF) ou du Comité Stratégique du Numérique en Santé (CSNS) lancé en janvier 2017. Quel rôle souhaitez-vous voir les acteurs du numérique en santé jouer dans la gouvernance du système de santé ?

Je partage totalement cet esprit de dialogue. Je constate d'ailleurs que les acteurs du monde de la santé expriment une exaspération considérable devant le mépris qui leur a été témoigné depuis 2012 par les équipes de Monsieur HOLLANDE.

Pour retrouver un véritable dialogue, je commencerai naturellement par m'appuyer sur les instances existantes que vous évoquez. Mais je mènerai également une concertation approfondie pour identifier les voies possibles pour renforcer la participation des acteurs du numérique en santé à la co-construction de l'avenir de notre système de soins. Je souhaite que ce volet constitue un chapitre important des Etats généraux de la Santé que j'organiserai avant la fin de l'année 2017.

5. La transformation numérique du secteur nécessite de mettre en place une programmation pluriannuelle des dépenses publiques. Une telle programmation permettrait d'engager des programmes de transformation ambitieux et aurait un effet d'entraînement pour les acteurs privés, qui devraient être associés à cette planification. Comment souhaitez-vous favoriser une programmation pluriannuelle de la transformation du système de santé ? Etes-vous favorable à une programmation sur 5 ans ?

Vous avez raison, après cinq ans de pilotage à vue, nous avons besoin de donner de la visibilité et de la stabilité à l'ensemble des acteurs de notre système de santé. C'est le cas en particulier pour les entreprises privées qui souhaitent investir dans ce secteur. Je fixerai donc,

dès le début de mon mandat, un cadre financier et réglementaire pour toute la durée du quinquennat.

Favoriser l'innovation en santé implique également l'élaboration et la conduite d'une stratégie résolue de réenclenchement de l'effort d'investissement public et privé dans le domaine de la santé. Je veux, à cet égard, consacrer à la santé une fraction du programme d'investissements d'avenir nettement plus en rapport avec ce que représente ce secteur dans notre PIB, ce que nous avons été loin de pouvoir faire jusqu'à présent. Ce saut quantitatif donnera une impulsion majeure à l'émergence de programmes innovants structurants portés par les acteurs publics et privés de santé. Cette nouvelle étape visera prioritairement à soutenir les investissements de recomposition de l'offre de soins, d'accompagnement du plan de lutte contre la désertification médicale mais aussi, bien sûr, de mobilisation du numérique en santé.